



## Peine plancher ou confusion de peine

Par **pttrousse**, le **22/02/2011** à **21:56**

Bonjour,  
un ami est incarcérer pour plusieurs peine ..  
-menace à arme blanche (12mois)  
-trafic de stuip (24 mois)  
-conduite sans permis (6mois)  
--il est passé 3 fois dans le même tribunal pour chacune de ses histoires en 1 an..  
--de plus sans surcisi de 8 mois '(pour violence)  
et tomber aussi.  
--alors à se jour il a mes calculé 50 mois de ferme.(POSSIBLE OU PAS °  
--ma question est ce que il peu demander une confusion de peine ou une peine plancher..en sachant qu'il est multirécidiviste...pour violence.il a déjà fait 2 fois de la prison avant celle-ci.

Par **mimi493**, le **23/02/2011** à **14:25**

Voir ça avec son avocat

Par **vava75**, le **23/02/2011** à **14:52**

Les motifs de son incarcération ne sont pas semblables, je dirais qu'il vaut mieux être sage et travailler. Les réductions de peine des récidivistes sont aussi moins importantes. Je ne suis pas expert. Bon courage!